

Urssaf Aquitaine
TSA 30014
93517 MONTREUIL CEDEX

Nous contacter

Depuis votre espace en ligne urssaf.fr
Par téléphone au 39 57
de 9 h à 17 h
(service gratuit + prix appel)

Références

N° Siret :

N° Compt

64000 PAU

Bruges, le 27 août 2026

Objet : Annule et remplace

Madame, Monsieur,

Par un précédent courrier, nous vous avons indiqué que votre organisme était redevable de la taxe d'apprentissage à compter du 1er mars 2026, à la suite des modifications apportées par l'article 135 de la loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026, ayant supprimé l'exonération dont bénéficiait le secteur dit non lucratif.

Toutefois, à la suite d'un **changement de doctrine** effectué par l'Urssaf Caisse nationale en lien avec la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), nous vous informons que **les organismes de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) demeurent non redevables de la taxe d'apprentissage en application du 1° du III de l'article L. 6241-1 du code du travail.**

En effet, les OGEC peuvent être regardés comme des personnes morales ayant pour objet exclusif l'enseignement au sens de ces dispositions.

Dès lors, l'extension du champ d'assujettissement de principe des associations à la taxe d'apprentissage n'a pas pour effet de remettre en cause l'exonération spécifique dont bénéficient les organismes poursuivant exclusivement une mission d'enseignement.

En conséquence, nous vous confirmons que votre organisme n'est pas redevable de la taxe d'apprentissage.

Enfin, pour les sommes déclarées et versées au titre de cette contribution, nous vous invitons à vous rapprocher du service en charge de la gestion des comptes.

L'Urssaf est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



Je reste informé !

Tous les mois, recevez l'actualité adaptée à vos besoins dans la lettre d'information "A vos côtés". Abonnez-vous sur www.urssaf.fr/lettres-info.

L'Urssaf collecte et traite vos données personnelles strictement nécessaires à l'exécution de ses missions d'intérêt public.
Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez la politique de confidentialité : www.urssaf.fr/confidentialite

Siège social : Urssaf Aquitaine - 3 rue Théodore Blanc - Quartier du Lac - 33520 BRUGES

N. MAGNAUD,
Chargée d'affaires juridiques